

*Secrétariat général***Circulaire n° 2006-14 du 23 février 2006 relative à divers indices et index : ingénierie, produits de marquage routier, transport routier, végétaux et graines, bâtiment, travaux publics**NOR : *EQUG0610587C**Circulaire abrogée par la présente circulaire : néant.**Circulaires complétées par la présente circulaire : circulaire n° 74-101 de 18 juin 1974, circulaire n° 99-09 du 4 février 1999.*

Le ministre des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer à Monsieur le vice-président du conseil général des ponts et chaussées ; Messieurs les coordonnateurs des missions d'inspection générale territoriale ; Monsieur le chef de la mission interministérielle d'inspection du logement social ; Monsieur le coordonnateur de la mission d'inspection spécialisée des ouvrages d'art ; Messieurs les directeurs d'administration centrale ; Monsieur le président de la mission de contrôle des sociétés concessionnaires d'autoroutes ; Monsieur le chef de l'inspection du travail des transports ; Monsieur le haut fonctionnaire de défense ; Madame et Messieurs les préfets de région (directions régionales de l'équipement, délégations régionales du tourisme, centres d'études techniques de l'équipement de Méditerranée, du Sud-Ouest, de Nord-Picardie, de Lyon, de l'Est, de l'Ouest et de Normandie-Centre, centres interrégionaux de formation professionnelle d'Aix-en-Provence, Arras, Clermont-Ferrand, Mâcon, Nancy, Nantes, Paris, Rouen, Toulouse et Tours, laboratoires est et ouest parisiens, services de la navigation du Nord-Est, du Nord-Pas-de-Calais, Rhône-Saône, de la Seine, de Strasbourg et de Toulouse, services maritimes et de navigation de Gironde, du Languedoc-Roussillon et à Nantes, services spéciaux des bases aériennes du Sud-Est, du Sud-Ouest et d'Ile-de-France ; Mesdames et Messieurs les préfets de départements, directions départementales de l'équipement, directions de l'équipement de Mayotte et de St-Pierre et Miquelon, direction de l'urbanisme, du logement et de l'équipement, services maritimes du Nord, de la Seine-Maritime, des ports de Boulogne-sur-Mer et de Calais, des Bouches-du-Rhône ; Messieurs les directeurs des ports autonomes de Dunkerque, du Havre et du Havre-Antifer, de Marseille, de Rouen, de Nantes-Saint-Nazaire, de Bordeaux, de Strasbourg, de Paris et de la Guadeloupe ; Monsieur le directeur de l'école nationale des ponts et chaussées, Monsieur le directeur de l'école nationale des travaux publics de l'Etat ; Monsieur le directeur de l'école nationale des techniciens de l'équipement et Messieurs les directeurs des établissements d'Aix-en-Provence et de Valenciennes de l'école nationale des techniciens de l'équipement ; Monsieur le président du conseil national des transports ; Monsieur le directeur du centre d'études sur les réseaux, les transports, l'urbanisme et les constructions publiques ; Monsieur le directeur du service d'études et d'aménagement touristique de la montagne ; Monsieur le directeur du centre d'études des tunnels ; Monsieur le directeur du centre national des ponts de secours ; Monsieur le directeur du service d'études techniques des routes et autoroutes ; Monsieur le directeur du service technique des remontées mécaniques et des transports guidés ; Monsieur le directeur du centre d'études techniques maritimes et fluviales ; Monsieur le directeur du laboratoire central des ponts et chaussées ; Monsieur le directeur du service technique des bases aériennes ; Monsieur le secrétaire général du secrétariat général au tunnel sous la Manche.

Je vous notifie ci-joint les valeurs :

- de l'index Ingénierie créé par le communiqué publié au *Journal officiel* du 1^{er} mars 1974 ;
- de l'index P.M.R. (Produits de Marquage Routier) ;
- de l'indice Transport Routier (T.R.) ;
- de l'indice Frais Divers (F.D.) ;
- des indices FP (fournitures de végétaux) et FG (fournitures de graines) ;
- des index bâtiments nationaux BT et des index travaux publics nationaux TP du mois de novembre 2005.

Pour le ministre et par délégation :

*Le directeur des affaires
économiques,
et internationales
D. Bureau*

INDEX BÂTIMENT (1)

Valeur des index bâtiments nationaux
pour le mois de novembre 2005

(Base 100 : janvier 1974)

DÉFINITION	CODE	VALEUR
Tous corps d'état	BT 01	696,3
Terrassements	BT 02	697,5
Maçonnerie et canalisations, à l'exception de : ossature, béton armé, carrelage, revêtements et plâtrerie :		
Blocs et briques (6)	BT 03	703,2
Ossature, ouvrages en béton armé	BT 06	659,8
Ossature et charpentes métalliques	BT 07	534,3
Plâtrerie (cloisons et enduits)	BT 08	678,0
Carrelage et revêtement céramique	BT 09	622,9
Revêtements en :		
Plastique	BT 10	865,3
Textiles (fibres artificielles ou synthétiques) (2)	BT 11	733,8
Moquette (fibres naturelles) (2)	BT 12	619,1
Mosaïques de bois collé	BT 13	598,5
Plaques de pierre naturelle sciée et produits assimilés	BT 14	710,9
Charpente bois en :		
Résineux de pays	BT 15	461,2
Résineux d'importation	BT 16	517,9
Chêne	BT 17	501,4
Menuiserie bois et sa quincaillerie :		
Intérieure (bois résineux, y compris cloisons)	BT 18	639,5
Extérieure et escaliers, en :		
Bois tropicaux	BT 19	683,7
Chêne	BT 20	595,7
Résineux d'importation	BT 21	594,9
Résineux de pays	BT 22	575,3
Parquets en :		
Résineux d'importation	BT 23	387,4
Résineux de pays	BT 24	534,2
Feuillus	BT 25	555,9
Fermetures de baies en :		
Plastique (3)	BT 26	552,6
Aluminium	BT 27	565,9
Métal ferreux	BT 28	588,5
Couverture et accessoires en :		
Ardoises de schiste	BT 30	718,3
Tuiles en terre cuite	BT 32	581,0
Tuiles en béton	BT 33	648,9
Zinc et métal (sauf cuivre) (4)	BT 34	549,2
Bardeaux d'asphalte	BT 35	563,1
Plomberie sanitaire (y compris appareils)	BT 38	874,7
Chauffage central (à l'exclusion de chauffage électrique)	BT 40	788,8
Ventilation et conditionnement d'air	BT 41	568,4
Menuiserie en :		
Acier et serrurerie	BT 42	573,8
Alliage d'aluminium	BT 43	583,0

Vitrierie, miroiterie (5)	BT 45	758,4
Peinture, tenture	BT 46	748,5
Electricité	BT 47	870,2
Ascenseurs	BT 48	754,7
Couverture et bardage en tôles d'acier, revêtement, étanchéité	BT 49	136,6
Rénovation, entretien tous corps d'état	BT 50	148,2
Menuiseries PVC	BT 51	133,2
Imperméabilité de façades	BT 52	126,2
Etanchéité asphalte multicouche	BT 53	125,5

Valeur de l'indice salaire national (base 100 : octobre 1979) du mois d'octobre 2005 (402,5), utilisée pour le calcul des index BT du mois de novembre 2005.

(1) Utilisation des index bâtiment (voir circulaire n° 78-118 du 5 septembre 1978).

(2) Note concernant les index BT 11 et BT 12 (voir circulaire n° 77-161 du 14 novembre 1977).

(3) L'index BT 26 est également applicable aux fenêtres en plastique.

(4) Compte tenu de sa structure, l'index BT 34 doit être utilisé exclusivement pour les révisions de travaux de couverture en zinc.

L'index BT 52 sera utilisé pour la révision des marchés relatifs à l'imperméabilité de façades.

L'index BT 53 résulte de la fusion des index BT 36 et BT 37 (cf. circulaire n° 98-54 du 20 mai 1998).

(5) L'index BT 44 (vitrierie) est fusionné avec l'index BT 45 (miroiterie) ; il en résulte un index unique appelé BT 45 vitrierie-miroiterie publié à partir des index BT de février 2003 (cf. circulaire du 27 mai 2003).

(6) L'index BT 03 (maçonnerie et canalisation en béton) est fusionné avec l'index BT 04 (maçonnerie et canalisation en briques) ; il en résulte un index unique appelé BT 03 maçonnerie, blocs et briques publié à partir des index BT de juillet 2003 (cf. circulaire n° 2003-67 du 27 octobre 2003).

L'index BT 04 est supprimé.

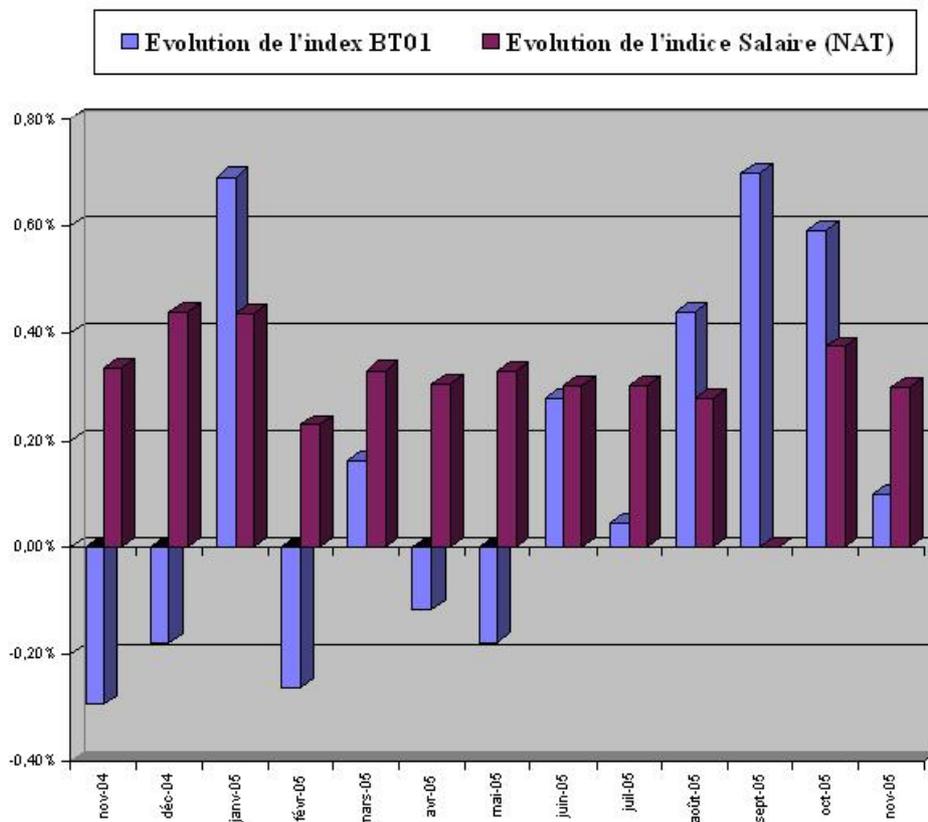
LES INDEX DU BÂTIMENT

ÉVOLUTION DE L'INDEX BT 01

Evolution mensuelle :		Evolution annuelle :	
Novembre 2005	696,3	Novembre 2005	696,3
Octobre 2005	695,6	Novembre 2004	680,7
Variation	+ 0,10 %	Variation	+ 2,29 %

ÉVOLUTION DE L'INDICE SALAIRE UTILISÉ

Evolution mensuelle :		Evolution annuelle :	
Novembre 2005	402,5 (valeur octobre 2005)	Novembre 2005	402,5 (valeur octobre 2005)
Octobre 2005	401,3 (valeur septembre 2005)	Novembre 2004	388,2 (valeur octobre 2004)
Variation	+ 0,30 %	Variation	+ 3,68 %



INDEX TRAVAUX PUBLICS (1)
 Valeur des index travaux publics nationaux
 pour le mois de novembre 2005
 (Base 100 : janvier 1974)

DÉFINITION	CODE	VALEUR
Index général tous travaux	TP 01	537,0
Ouvrages d'art en site terrestre, fluvial ou maritime et fondations spéciales	TP 02	533,5
Terrassements généraux	TP 03	557,7
Sondages et forages	TP 04	500,0
Travaux en souterrains traditionnels (1)	TP 05 a	106,6
Travaux en souterrains en tunnelier (1)	TP 05 b	106,8
Dragages fluviaux	TP 06	496,0
Routes et aérodromes avec fournitures	TP 08	566,8
Routes et aérodromes sans fournitures	TP 08 bis	571,5
Travaux d'enrobés	TP 09	628,7
Travaux d'enrobés (fabrication et mise en œuvre sans fournitures)	TP 09 bis	557,5
Travaux d'entretien des voiries et aérodromes	TP 09 ter	147,6
Canalisations, égouts, assainissement et adduction d'eau avec fourniture tuyaux (2)	TP 10 a	106,8
Canalisations, égouts, assainissement et adduction d'eau sans fourniture tuyaux	TP 10 bis	577,8
Canalisations grande distance et irrigation avec fourniture de tuyaux (3)	TP 11	113,4
Réseaux d'électrification	TP 12	472,8

Charpentes et ouvrages d'art métalliques	TP 13	430,0
Travaux immergés par scaphandriers	TP 14	109,3

(1) L'index TP 05 a été décomposé en 2 index (TP 05 a « les travaux traditionnels » et TP 05 b « les travaux au tunnelier »).

(2) L'index TP 10 a remplacé les index TP 10-1, TP 10-3, TP 10-4, TP 10-5.

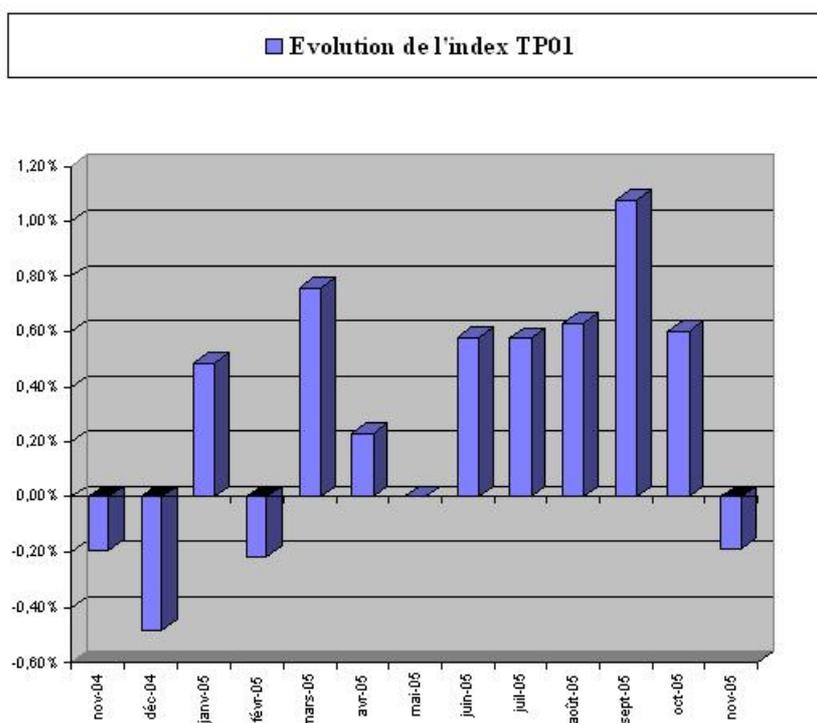
(3) L'index TP 11 remplace les index TP 11-1, TP 11-2, TP 11-4 et TP 11-5.

Suppression des index TP 05, TP 07, TP 10-1, TP 10-3, TP 10-4, TP 10-5, TP 11-1, TP 11-2, TP 11-4, TP 11-5.

LES INDEX DES TRAVAUX PUBLICS

ÉVOLUTION DE L'INDEX TP 01

Evolution mensuelle :		Evolution annuelle :	
Novembre 2005	537,0	Novembre 2005	537,0
Octobre 2005	538,0	Novembre 2004	515,8
Variation	- 0,19 %	Variation	+ 4,11 %



FRAIS DIVERS

Novembre 2004	103,2
Décembre 2004	103,4
Janvier 2005	103,4
Février 2005	104,4

Mars 2005	104,5
Avril 2005	104,0
Mai 2005	103,7
Juin 2005	103,5
Juillet 2005	104,1
Août 2005	104,3
Septembre 2005	103,7
Octobre 2005	103,5
Novembre 2005	103,2

INDICE TRANSPORTS ROUTIERS « TR »

Base 100 : janvier 1988

(Cf. circulaire du ministère de l'économie, des finances et de l'industrie du 5 octobre 1987, JO du 24 octobre 1987, et décret n° 88-638 du 6 mai 1988 abrogeant la tarification routière obligatoire [TRO] à compter du 1^{er} janvier 1988)

Novembre 2004	155,0
Décembre 2004	155,2
Janvier 2005	154,2
Février 2005	154,4
Mars 2005	156,2
Avril 2005	158,1
Mai 2005	157,5
Juin 2005	158,4
Juillet 2005	160,0
Août 2005	160,5
Septembre 2005	161,6
Octobre 2005	163,4
Novembre 2005	161,9

TRAVAUX D'ESPACES VERTS, D'AIRES DE SPORTS ET DE LOISIRS

(Cf. circulaire n° 81-46 du 11 mai 1981)

FG (fourniture de graines)

Octobre 2004	107,7
Novembre 2004	107,7
Décembre 2004	107,7
Janvier 2005	108,4
Février 2005	108,4
Mars 2005	108,4
Avril 2005	114,3
Mai 2005	114,3
Juin 2005	114,3
Juillet 2005	121,4
Août 2005	121,4
Septembre 2005	121,4

Octobre 2005	102,2
Novembre 2005	102,2

**TRAVAUX D'ESPACES VERTS,
D'AIRES DE SPORTS ET DE LOISIRS**

(Cf. circulaire n° 81-46 du 11 mai 1981)

FP (fourniture de plantes)

De septembre 1989 à août 1990	184,2
De septembre 1990 à août 1991	197,0
De septembre 1991 à août 1992	202,9
De septembre 1992 à août 1993	212,6
De septembre 1993 à août 1994	217,0
De septembre 1994 à août 1995	214,5
De septembre 1995 à août 1996	213,6
De septembre 1996 à août 1997	215,0
De septembre 1997 à août 1998	220,3
De septembre 1998 à août 1999	245,1
De septembre 1999 à août 2000	266,0
De septembre 2000 à août 2001	275,1
De septembre 2001 à août 2002	291,3
De septembre 2002 à août 2003	304,9
De septembre 2003 à août 2004	328,6
De septembre 2004 à août 2005	355,1
De septembre 2005 à août 2006	381,9

INDEX INGÉNIERIE

Par communiqué publié au *BOCCRF* du 15 juin 2004, il a été annoncé la fin du calcul et de la publication des cinq indices « produits et services divers ». Des combinaisons adéquates d'indices INSEE remplacent chaque PDS.

L'index ingénierie est calculé suivant les indices et pondérations suivants :

- l'indice SYNTEC pour une part de 70 %.

Le Pds D (30 % de l'index ingénierie) est remplacé par :

- l'indice ICC pour une part de 3 % ;

- l'indice TCH pour une part de 14,1 % ;

- l'indice EBIC pour une part de 12,9 %.

Novembre 2004	706,2
Décembre 2004	705,5
Janvier 2005	704,7
Février 2005	707,3
Mars 2005	710,1
Avril 2005	711,3
Mai 2005	713,2
Juin 2005	715,1
Juillet 2005	716,9
Août 2005	718,1

Septembre 2005	719,8
Octobre 2005	720,4
Novembre 2005	718,9

INDEX PRODUITS DE MARQUAGE ROUTIER

(Application de la circulaire n° 99-09 du 4 février 1999 relative au remplacement de l'indice PM (produits de marquage) par l'index PMR (produits de marquage routier)

PMR (produits de marquage routier)
Base 100 : novembre 1998

Novembre 2004	139,7
Décembre 2004	139,7
Janvier 2005	139,7
Février 2005	141,0
Mars 2005	141,0
Avril 2005	141,0
Mai 2005	141,8
Juin 2005	141,8
Juillet 2005	141,8
Août 2005	140,1
Septembre 2005	140,1
Octobre 2005	140,1
Novembre 2005	140,7